



A Paris, le 5 janvier 2016.

## AVANCEMENTS OUVRIERS D'ETAT 2016

Depuis 2012, le nombre de postes d'avancement pour les Ouvriers d'Etat est fixé par taux promus/promouvables. La réunion d'aujourd'hui s'est tenue pour fixer la répartition des avancements de la part variable issus du taux pro/pro et de la mesure compensatoire.

Rappel : Le calcul du nombre d'avancements est fait :

- à partir d'un pourcentage du nombre de promovables (2 ans d'ancienneté dans le groupe au 01/01/2016) dans chaque groupe et par CAO. Les pourcentages sont les mêmes depuis 2012 : 25% de V en VI et de VI en VII ; 12% de VII en HCA et de VII en HCom ; 15% de HCA en HCB et de HCB en HCC. Dans chaque CAO, le nombre d'avancements par groupe correspond à une part fixe (70%) et à une part variable (30%). Les 30% de la part variable sont attribués dans chaque groupe pour tenir compte de certaines spécificités.

- des postes issus de la mesure compensatoire, **demandée par FO au protocole**. Pour 2016, cette mesure nous permet d'obtenir 5 postes de HCA ou HCom et 1 poste de Gr VII.

L'administration précise que pour affecter la part variable, elle tient compte des critères suivants : ancienneté dans le groupe, ancienneté à la DGAC, groupe de fin de carrière des agents, âge des candidats.

Les débats entre les OS et l'administration font ressortir pour l'année **2016** les avancements suivants :

	DSNA		DSAC		ECO		ENAC	
	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.	Pro/Pro Fixe+variable	Mes. Comp.
<b>5 =&gt; 6</b>	1	-	-	-	-	-	-	-
<b>6 =&gt; 7</b>	4	1	1	-	3	-	5	-
<b>7 =&gt; HCA</b>	11	1	3	-	5	-	7	1
<b>7 =&gt; HCom</b>	1	1	1	1	1	1	2	-
<b>HCA =&gt; HCB</b>	9	-	4	-	4	-	7	-
<b>HCB =&gt; HCC</b>	2	-	1	-	1	-	3	-

